



BASSINS

Questions de la CoGes du 8.6.2021

commission de gestion



Anne-Marie Badel <annemarie.badel@bluewin.ch>

A Didier Lohri; Laura Guichard
Cc Kattia Gashi; Maria Krasnova; alexander Pacozzi;

Répondre Répondre à tous Transférer ...

mar 08 06 2021 22:15

Bonsoir,

La commission de gestion souhaiterait un complément d'information et/ou réponse aux questions sur les points suivants :

1. la liste des titres détenus par la Commune ;
2. une explication sur la nécessité de refaire la route à la Fin d'En Haut et un document relatif à un engagement ;
3. le décompte final des travaux de renaturation du ruisseau des Plattets ;
4. l'appel à un fonds pour les travaux 32.318.05 - entretien route forestières (projet subv.) ne devraient-ils pas être pris sur le fonds 9281.2 - fonds "arbres-habitats" ? (c.f. préavis 17-19) ;
5. le préavis 04-19, p 10 prévoyait une reprise en l'état des chaufferies. Est-il normal que ces frais soient supportés par la commune ?

Par avance, nous vous remercions de vos réponses.

Meilleures salutations.

Anne-Marie Badel

1. la liste des titres détenus par la Commune ;

Les documents sont présentés à chaque édition.

A part la SAPJV rien ne change en 2020. Il faudra respecter la loi au sujet des actions au porteur en 2021.



BASSINS

ACTIONS

225 actions de Fr. 25.- Romande Energie
800 actions de Fr. 500.- Piscine de Bassins S.A.
7 actions de Fr. 100.- Palais de Beauieu
73 actions de Fr. 250.- Nyon-Saint-Cergue-Morez
6 parts sociales de Fr. 100.- société de l'asile du Marchairuz
52 actions de Fr. 100.- Sadec
2 parts sociales de Fr. 5'000.- Sodefor II
25 parts sociales de Fr. 100.- Coopérative immobilière les Ateliers pour Handicapés

2. une explication sur la nécessité de refaire la route à la Fin d'En Haut et un document relatif à un engagement ;

Comme expliqué le changement d'affectation des terrains de la Fin d'En Haut, en 1998, stipulait les obligations en matière d'équipements collectifs à fournir par la commune pour bénéficier de la contribution des propriétaires de futurs logements.

Tous les documents ont été validés par votre conseil communal dont vous n'étiez pas membres et par l'Etat. C'est à la grâce à la volonté des propriétaires d'investir pour la collectivité que ce projet a été validé contrairement à d'autres cas dans la commune ou la pingrerie de certains ont bloqué la réalisation de planification allant dans leurs intérêts.



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

24.03.1998

ELABORATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION " LA FIN D'EN HAUT "

CONVENTION

Entre la Commune de Bassins
représentée par sa Municipalité
dite ci-après la **Commune** d'une part,

et

les propriétaires de terrains compris à l'intérieur du périmètre du plan partiel
d'affectation (PPA)
dits ci-après les **propriétaires** d'autre part,

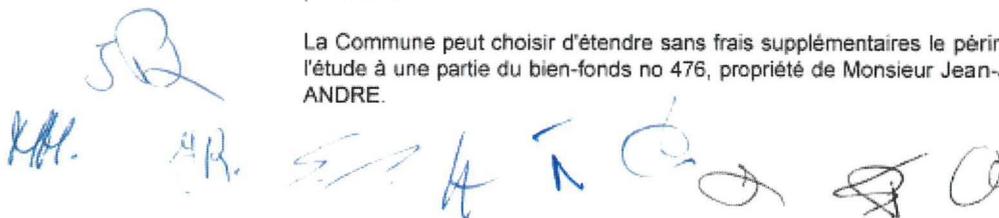
il est convenu ce qui suit :

- Conformément aux dispositions de l'art. 45 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Commune fait établir un plan partiel d'affectation sur la partie du territoire communal actuellement classée en zone intermédiaire et correspondant aux biens-fonds suivants :

parcelle no	superficie m2	propriétaires
6	4'119	Crommelynck Etienne
10	3'150	Niklaus Peter
478	9'564	Richner Jeannine
479	4'558	PPE / Leu Jean-Pierre
582	4'511	Pfamater Roger
656	2'303	Sfaellos Jean-Pierre
658	2'862	Duperrier Gilbert
674	4'500	Heitzmann Marie et Michel
675	4'500	Heitzmann Marie et Michel
676	4'500	Richner Jeannine
684	4'575	Auberson Gilbert
692	5'051	Pfamater Roger
	54'193	

- La Commune agit en qualité de Maître d'ouvrage. Elle est seule qualifiée pour donner le ou les mandats d'étude, conduire le déroulement des travaux de planification et traiter avec les organes de décision, se rendant ainsi responsable du bon choix des mandataires et du bon déroulement de la procédure.

La Commune peut choisir d'étendre sans frais supplémentaires le périmètre de l'étude à une partie du bien-fonds no 476, propriété de Monsieur Jean-Jacques ANDRE.





BASSINS



3. le décompte final des travaux de renaturation du ruisseau des Plattets ;

Pour mémoire, il faut savoir qu'il y a eu 2 préavis pour ce ruisseau. (2014 et 2018)

La difficulté de la Municipalité avait été de trouver le financement car nous étions à la limite du plafond d'endettement.

Le municipal en charge des finances et du dossier initial avait contacté plusieurs organes bancaires dont Swissquote pour des intérêts négatifs, qui se sont révélés infructueux.

Grâce à l'arrivée de M. Jacques Ansermet la CEN nous a financé les travaux avec une condition de rendre l'argent le 30 novembre 2019.

Donc vous revenez une situation délicate de l'opération de la mise à ciel ouvert du ruisseau et des engagements des plans partiels d'affectation liés à ces travaux et y compris la voie d'accès non prévue dans le préavis 2018 mais obligatoire.

Compte commercial Extrait de compte 27.11.2019

Page: 1 / 1
Date: 28.11.2019

IBAN CH90 0900 0000 1201 5979 8 CHF
Numéro de compte 12-15979-8
BIC POFIGHBEXXX

Date	Texte	Crédit	Débit	Valeur	Solde
26.11.19	Etat de compte				169 744.56
27.11.19	GIRO BANK Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative Rue St-Jean 11 1260 Nyon CH1 008326000110771000 Commune de Bassins Place de la Couronne 4 1269 Bassins		104 511.80	27.11.19	
	CRÉDIT GROUPE BVR TRAITEMENT DU 27.11.2019 NUMÉRO CLIENT 01-39403-5 PAQUET ID: 191127CH000006KV	6 884.60		28.11.19	72 117.36
	Total	6 884.60	104 511.80		



BASSINS



CAISSE D'EPARGNE DE NYON

Commune de Bassins
Place de la Couronne 4
1269 Bassins

Nyon, 07.04.2020

Page 1 de 1

Relevé de compte
27.11.2019 - 03.12.2019

C/C droit public 11,077/10,00 CHF
IBAN CH10 0832 6000 1107 7100 0
Crédit relais

Date	Texte	Valeur	Débit	Crédit	Solde
27.11.2019	Solde reporté				-103'619.55
27.11.2019	Bonification Commune de Bassins			104'511.80	892.25
02.12.2019	Intérêts débit		404.15		488.10
02.12.2019	Commission trimestrielle		161.65		326.45
02.12.2019	Frais		300.00		26.45
02.12.2019	Virement Clôture du compte courant n°11,077/10,00		26.45		0.00
	Volume des transactions		892.25	104'511.80	0.00

Nous vous remercions de nous aviser dans un délai d'un mois de toute erreur ou omission concernant ce document.

Emprunts

No.compte	Intitulé		31.12.2018	amortis.	31.12.2019
9221.0	CIP - 3 crédits	CHF	380'000.00		CHF 380'000.00
9221.10	BCV - collège JDF	CHF	1'200'000.00		CHF 1'200'000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	CHF	131'200.00	CHF 3'200.00	CHF 128'000.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	CHF	315'000.00		CHF 315'000.00
9221.14	BCV - collège JDF	CHF	500'000.00		CHF 500'000.00
9221.15	BCV La Bataille	CHF	245'000.00	CHF 35'000.00	CHF 210'000.00
9221.16	BCV emprunt station pompage	CHF	500'000.00		CHF 500'000.00
9221.17	BCV emprunt divers	CHF	1'478'000.00	CHF 23'000.00	CHF 1'455'000.00
9221.18	Caisse d'Epargne de Nyon - chaufferie piscine	CHF	114'000.00	CHF 24'000.00	CHF 90'000.00
9221.19	Caisse d'Epargne de Nyon - Rue Pelaz-stand	CHF	132'500.00		CHF 132'500.00
9221.2	BCV - collège JDF	CHF	325'000.00	CHF 45'000.00	CHF 280'000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	485'000.00	CHF 20'000.00	CHF 465'000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	485'000.00	CHF 20'000.00	CHF 465'000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	495'000.00	CHF 20'000.00	CHF 475'000.00
9221.24	BCV - Le Gény et Fontaines	CHF	185'000.00	CHF 30'000.00	CHF 155'000.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	CHF	430'000.00	CHF 15'000.00	CHF 415'000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille-Bassins	CHF	380'000.00	CHF 44'000.00	CHF 336'000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	CHF	567'750.00	CHF 23'000.00	CHF 544'750.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	CHF	600'000.00		CHF 600'000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	CHF	200'000.00		CHF 200'000.00
9221.3	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	CHF	398'350.00	CHF 3'250.00	CHF 395'100.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	CHF	469'050.00	CHF 17'700.00	CHF 451'350.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	CHF	600'000.00		CHF 600'000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	CHF	202'500.00	CHF 7'500.00	CHF 195'000.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	CHF	916'500.00	CHF 33'400.00	CHF 883'100.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	CHF	500'000.00	CHF 20'000.00	CHF 480'000.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	CHF	933'367.50	CHF 46'500.00	CHF 886'867.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	CHF	500'000.00		CHF 500'000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	CHF	500'000.00		CHF 500'000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	CHF	868'000.00	CHF 33'000.00	CHF 835'000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	CHF	115'000.00	CHF 5'000.00	CHF 110'000.00
9221.4	Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets	CHF	271'025.90	CHF 271'025.90	CHF -
		CHF	15'422'243.40	CHF 739'575.90	CHF 14'682'667.50



BASSINS

4. l'appel à un fonds pour les travaux 32.318.05 - entretien route forestières (projet subv.) ne devraient-ils pas être pris sur le fonds 9281.2 - fonds "arbres-habitats" ? (c.f. préavis 17-19) ;

Vous pouvez émettre vos remarques mais la réalité est la suivante :

Au 1.12.2020, la commune a enregistré les factures mais a donné l'ordre à AGFORS de payer via le fonds multifonctionnel au mois de janvier 2021.

Ce qui implique obligatoirement de passer l'écriture dans les créanciers au 31.12.2020 et le financement sur 2021.

Il y avait 2 options, comme le relevait l'organe fiduciaire, soit corriger les comptes au dernier moment impliquant une perte de temps pour le bouclage TVA de 2020 ou de laisser la réalité comptable et financière au 31.12.2020. Il est important de savoir que la TVA de ces factures (62'178.90 CHF) a été payée en 2021. Aucun impact sur la réalité financière de la commune.

C'est une question de coordination entre l'AGFORS et la commune dans la présentation des comptes. Nous tenons à préciser que l'effet de votre remarque engendrerait un accroissement du bénéfice 2020. Nous préférons garder la situation telle que présentée ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve.

A nouveau, il y a confusion entre le financement et l'affectation comptable. Le préavis 17/19 préconise :

- 3. Utiliser le fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,**

Si vous utilisez la liquidité, il est logique d'avoir la ligne de dépenses dans la comptabilité de la commune. Nous vous laissons imaginer la question que vous nous poseriez si nous n'avions pas le montant à 32.318.05. Vous nous soupçonneriez d'utiliser le fonds sans avoir de trace de la dépense.

5. le préavis 04-19, p 10 prévoyait une reprise en l'état des chaufferies. Est-il normal que ces frais soient supportés par la commune ?

Oui.

Comme expliqué la reprise a tardé et les frais engagés avant la reprise des installations par Romande Energie dépendait bien de la commune.

Dans l'extension prévue par la commune il faut bien comprendre que le dimensionnement des tuyaux de chauffage aux Plattets sont prévus pour les bâtiments de la Colonie, le manège et l'habitation des Mouilles.

Il était évident que si nous réalisons l'extension du chauffage aux Plattets, il fallait avoir la vue globale des installations. De plus c'est la commune qui a encaissé ces taxes de raccordements du manège et des maisons de la Trappe. D'où la justification de l'utilisation du fonds pour travaux futurs qui était déjà prévue en 2018.

Preuve des dates des extensions Trappe et manège :

